

**Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 19 MARS 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf mars à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 mars 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absent : M. BADER Ricardot*

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. RIVIERE Lucian - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme BETON Fernande a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- M. BADER Ricardot est arrivé au cours de la discussion de la 2^{ème} affaire.

& &

AFFAIRE N° 3 / F.C.A. (Football Club des AVIRONS)

- Attribution d'une subvention
- Convention partenariale

L'article L.2311-7 du CGCT stipule que l'attribution des subventions, assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution au **FCA** d'une subvention de **175 000 €**.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article **10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000**, la Commune doit conclure une convention avec l'association subventionnée dès lors que le **montant de la subvention dépasse 23 000 €**.

Cette convention vise les conditions d'octroi de la subvention.

Le **FCA** a sollicité une subvention pour développer la pratique du football aux AVIRONS.

La Commune considère que la promotion et le développement de cette activité est d'intérêt local.

Le conseil municipal est invité :

=> A approuver la convention partenariale

=> Le cas échéant, à autoriser le Maire à la signer.

Au moment du vote, **Mesdames ZETTOR Jacqueline, CADAS Isabelle et M. BENARD Alex**, intéressés par l'affaire, quittent la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

=> Approuve l'attribution au **FCA** d'une subvention de **175 000 €** aux conditions visées dans la convention partenariale jointe en annexe

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer la convention correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,